

À l'invitation de Louise Harel, les élus montréalais ont demandé à l'unanimité que le gouvernement fédéral force les compagnies ferroviaires à divulguer l'information sur le transport de matières dangereuses sur le territoire de la métropole. Dans un contexte de vives tensions préélectorales à l'hôtel de ville, ce cri du coeur porte fort. Le conseil de ville s'entredéchire sur tout, mais pas sur la sécurité des Montréalais.

Montréal joint donc sa voix aux municipalités de l'Estrie et de la Montérégie qui ont déploré un vide dans la législation fédérale dans la foulée de la tragédie de Lac-Mégantic. Partout au Québec, y compris à Montréal, des convois remplis de matières dangereuses sillonnent des quartiers résidentiels sans que les autorités locales ne soient au courant.

C'est du non sens typique de la culture de déréglementation solidement implantée dans l'industrie ferroviaire. Depuis le déraillement meurtrier du 6 juillet, Ottawa s'est réveillé d'un long coma pour mettre fin à des pratiques irresponsables. Il est désormais interdit de laisser un train en marche sur une voie principale, sans surveillance, et il faut deux conducteurs au lieu d'un seul à bord d'un convoi. Ottawa ne doit pas s'arrêter en si bon chemin.

Les villes sont d'éternelles créatures de Québec, dépourvues du pouvoir de contraindre les paliers de gouvernement dits supérieurs. Elles ne disposent d'aucun levier pour forcer les compagnies ferroviaires à prendre leurs responsabilités, ce pourquoi il faut une intervention du fédéral.

Les élus montréalais ne demandent pas la lune. Ils veulent seulement que le Centre de la sécurité civile soit informé de la présence de matières dangereuses dans les convois, des voies empruntées et de la fréquence de passage, afin d'élaborer des plans d'urgence dignes de ce nom.

Québec ne peut rester sur les lignes de côté dans cette histoire. Sa propre Loi sur la sécurité civile prévoit déjà que *«toute personne dont les activités ou les biens sont générateurs de risque de sinistre majeur est tenue de déclarer ce risque à la municipalité locale où la source du risque se situe»*. À ce jour, cet article reste inopérant car l'Assemblée nationale n'a jamais adopté de règlement pour en préciser les termes.

Le cri du coeur des élus montréalais

Écrit par Brian Myles

Mercredi, 28 Août 2013 15:02 -

Voilà un beau chantier à compléter vite fait, bien fait pour tous les partis à Québec.

Cet article [Le cri du coeur des élus montréalais](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Le cri du coeur des élus montréalais](#)